



INFORMATION À TRANSMETTRE AUX PARENTS OU AU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

NOTE

Destinataires : Parent ou titulaire de l'autorité parentale
Expéditrice : Directrice de l'école
Date :

Objet : Distribution de médicament prescrit

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous aviser que le personnel de l'école peut, **exceptionnellement**, distribuer des médicaments prescrits à votre enfant.

Pour ce faire, vous devez **obligatoirement** compléter le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament » lorsque votre enfant, fréquentant une école primaire, doit recevoir un médicament à l'école. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la secrétaire de l'école ou à la personne désignée.

Le médicament doit être remis obligatoirement dans un contenant reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie. Vous devez voir au **renouvellement** de la prescription du médicament lorsque nécessaire.

Nous vous rappelons que *distribuer un médicament à l'école* demeure une **mesure exceptionnelle**. Pour éviter de devoir le faire, nous vous demandons, lorsque possible, de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant une posologie de 12 ou 24 heures. Ainsi, le médicament pourrait être pris à la maison évitant les risques d'omission ou de transport du médicament. Si impossible, s.v.p. le faire prescrire aux huit heures.

Merci de votre collaboration.

Le directeur